

« *L'Avocat dans la Cité* »

**les avocats de Genève offrent
des consultations juridiques gratuites
les 8 et 9 juin**

Genève, le 31 mai 2018 – **Les vendredi 8 et samedi 9 juin, une centaine d'avocats bénévoles de l'Ordre des avocats de Genève dispenseront des consultations juridiques gratuites sur le Quai Général-Guisan, à Genève, lors de l'événement *L'Avocat dans la Cité*.**

Pour la 4^e année consécutive, les avocats genevois se rendent à la rencontre de la population à l'occasion de l'opération *L'Avocat dans la Cité*. Durant deux jours, de 9h00 à 19h00, des consultations juridiques gratuites, d'une durée de 20 minutes, seront offertes sans rendez-vous par des avocats bénévoles sur le Quai Général-Guisan, au cœur de Genève.

Les avocats présents répondront à toutes les questions de la population dans les domaines du droit du travail, du droit du bail, du droit de la famille, du droit de la personnalité, du droit des contrats, du droit de la responsabilité civile, du droit des successions, du droit commercial, du droit bancaire, du droit pénal, du droit fiscal, du droit administratif, du droit immobilier, du droit des étrangers ainsi que du droit des assurances sociales.

L'opération *L'Avocat dans la Cité* vient renforcer le rôle social fort joué par l'Ordre des avocats de Genève. L'Ordre a mis en œuvre plusieurs services à la population permettant d'offrir au plus grand nombre et dans un cadre organisé, un accès facilité à une consultation juridique ou, en cas de privation de liberté, à une défense immédiate. L'Ordre des avocats de Genève dispense ainsi chaque jour des consultations à tarif réduit dans le cadre de sa Permanence juridique, sise au 13, rue Verdaine, et assume également la gestion quotidienne de la Permanence de l'avocat de la première heure.

A propos de l'Ordre des avocats de Genève

L'Ordre des avocats de Genève regroupe plus de 1'700 membres répartis dans près de 500 études, soit la très large majorité des avocats et avocats stagiaires pratiquant dans le canton. Il représente les avocats envers les autorités, les ordres cantonaux, les barreaux étrangers et la Fédération suisse des avocats.

L'Ordre des avocats de Genève mène ou participe à des travaux notamment dans les domaines de l'élaboration des nouveaux textes de lois, de la sauvegarde des droits de l'Homme et de la défense, du respect des libertés fondamentales, de l'exercice des droits du justiciable en général et de la formation continue de ses membres.

Pour plus d'informations :

Elisabeth Tripod-Fatio
Service de presse
communication@odage.ch
+ 41 78 724 48 66